POLITIQUE D'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Formations Ma Petite Assiette

Version du 19/11/2026

NOS PRESTATIONS ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Date d'application de la dernière version de la politique pour les personnes en situation de handicap : 19/11/2026.

CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005, qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société, et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

En vertu du principe de non-discrimination, les candidats bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrée (prérequis, statut) et de traitement que les autres personnes en formation. Ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent, au cas par cas, être proposées aux bénéficiaires en formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours.

DÉFINITION DU HANDICAP

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 propose la définition suivante : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- Déficience motrice, pouvant affecter les déplacements, la posture, la communication, l'alimentation.
- Déficience auditive, pouvant affecter les interactions, les moyens de communication sonores, l'accès à l'information.
- Déficience visuelle, pouvant affecter l'intégration collective, l'accès au savoir, l'autonomie.

- Maladie invalidante, pouvant affecter l'intégration, la fatigabilité, les temps de formation, le planning.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE HANDICAP

Toutes nos prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de votre inscription, nous étudions ensemble les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser votre apprentissage. Nous nous engageons à accueillir dans nos formations les personnes en situation de handicap, sans discrimination.

IDENTIFICATION DES BESOINS

Le questionnaire de positionnement, rempli à l'inscription, demande à chaque stagiaire s'il a besoin d'un aménagement. Toute personne qui signale un besoin est recontactée sous 72 heures ouvrées par la référente handicap : un entretien individuel permet d'évaluer ses besoins spécifiques avant le début de la formation. Vous n'avez à fournir aucun justificatif médical, et vous ne dites que ce que vous souhaitez dire.

NOS ADAPTATIONS ET COMPENSATIONS

Nos formations se déroulent à distance, en direct sur Zoom ou en e-learning. Nous nous engageons à adapter la formation aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, afin de garantir un apprentissage accessible et inclusif. Selon le besoin identifié :

- Aménagements du rythme et de la durée : possibilité de suivre la formation de manière discontinue ; en e-learning, le parcours se suit à son rythme pendant douze mois, et les vidéos peuvent être mises en pause et revues.
- Évaluation personnalisée : les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences peuvent être ajustées en fonction des besoins identifiés en amont de la formation.
- Déficience auditive : sous-titrage automatique des classes virtuelles, échanges par écrit avec la formatrice, possibilité de mobiliser un interprète en langue des signes avec l'appui de l'Agefiph.
- Fatigabilité et troubles de l'attention : adaptation des pauses et des méthodes pédagogiques.
- Déficience motrice : aucun déplacement, la formation se suit depuis son poste habituel ; conseil sur l'installation à distance si besoin.
- Déficience visuelle : description orale des supports par la formatrice, transmission de documents lisibles par un logiciel de lecture vocale lorsque c'est possible.
- Diversité des supports pédagogiques : selon les formations, supports PDF, vidéos, quiz interactifs.
- Espace numérique dédié : un espace en ligne personnel, avec les documents essentiels et la progression ; en e-learning, une question peut être posée à la formatrice sous chaque leçon.

Cette liste n'est pas limitative. Toutes les adaptations sont définies en amont de la formation, puis confirmées par écrit et notées dans notre registre des aménagements.

ACCESSIBILITÉ DE NOS OUTILS

Nos formations ont lieu entièrement à distance : Ma Petite Assiette ne reçoit pas de stagiaires dans des locaux. Les outils utilisés (Zoom, plateforme formation.mapetiteassiette.com) fonctionnent sur ordinateur, tablette et téléphone. Si une formation devait se tenir en présentiel, elle serait organisée dans un lieu accessible aux personnes à mobilité réduite.

SENSIBILISATION ET FORMATION DES ÉQUIPES

La référente handicap suit l'actualité de l'accessibilité dans le cadre de la veille de Ma Petite Assiette (Agefiph, Ressource Handicap Formation Occitanie). Elle sensibilise les formatrices aux pratiques inclusives et les informe, avant chaque session concernée, de l'aménagement à prévoir, sans aucun détail médical.

RÉFÉRENTE HANDICAP

Au cours du premier entretien, il est important de connaître les éléments relatifs à la situation personnelle du candidat, si celui-ci souhaite les évoquer, afin de mesurer l'adéquation entre la formation et le handicap.

Nous mettons en place un suivi renforcé de la personne en situation de handicap au cours de la formation, pour :

- anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation ;
- éviter toute rupture de formation ;
- assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou des moyens de compensation mis en place.

Toute personne en situation de handicap souhaitant participer à l'une de nos formations est invitée à nous contacter, afin que nous puissions organiser un accompagnement personnalisé et mobiliser les ressources nécessaires à son bon déroulement.

Votre référente handicap chez Ma Petite Assiette est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche :

Christelle Courrège : 06 20 18 63 56, contact@mapetiteassiette.com

Les informations que vous lui confiez restent confidentielles : elles ne sont transmises ni à votre employeur ni à votre financeur sans votre accord.

Ma Petite Assiette s'engage à proposer un accueil et un accompagnement adaptés à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur besoin spécifique. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de conseil en lien avec l'Agefiph. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner au mieux dans votre parcours de formation avec Ma Petite Assiette.

NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES

Pour un appui individuel Compensation et Accessibilité, notre référente Agefiph et personne ressource en Occitanie :

Aline Dumont : 06 17 73 58 42, rhfest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Agefiph Occitanie : Immeuble Antalya, ZAC Antigone, 119 avenue Jacques Cartier, CS 19008, 34967 Montpellier

Ma Petite Assiette est engagée dans la démarche de progrès de la Ressource Handicap Formation de l'Agefiph en Occitanie (auto-positionnement « Notre politique accessibilité » du 11/04/2025).